



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Franziska Meinherz déposée le 23 novembre 2021**

« L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? »

Lausanne, le 9 décembre 2021

**Rappel de l'interpellation**

*« En juin, la Ville de Lausanne n'a plus renouvelé le contrat de prêt à usage de la ferme du Châtelard qu'elle entretenait avec le collectif Porno Diesel car cette ferme fait partie de l'appel à projets pour l'Espace Blécherette que la Municipalité veut lancer «cet automne». 20 personnes, dont des enfants, risquent de se retrouver à la rue en plein hiver pour faire place à un projet qui ne convainc pas les acteur·e·x·s des milieux écologiste et culturel lausannois ».*

**Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : La Municipalité a annoncé le lancement de l'appel à projets pour l'Espace Blécherette pour cet automne. Nous sommes désormais en novembre. Quel est le calendrier de projet actuel ?**

L'appel à projets pour la ferme du Châtelard et pour celle de la Blécherette, est prévu actuellement au début de l'année prochaine pour une remise des bâtiments au projet sélectionné, au plus tôt en automne 2022. Différents éléments issus de la consultation et des travaux de l'étude « Espace Blécherette » doivent encore être pris en compte.

**Question 2 : Des collectifs écologistes lausannois tels que la Grève du Climat et Extinction Rebellion, ainsi que des collectifs et établissements culturels lausannois tels que le cinéma Bellevaux, le Lausanne Underground Film Festival ou encore la Fête du Slip, ont déclaré leur soutien au collectif Porno Diesel. Dans ce contexte, comment la Municipalité justifie-t-elle sa volonté de détruire le lieu de culture alternative que le collectif Porno Diesel a construit depuis sept ans dans la ferme du Châtelard, pour le remplacer par un projet soi-disant écologique mais qui ne semble pas convaincre les mouvements écologistes présents dans la ville ?**

Les appels à projets prévus dans le cadre de l'Espace Blécherette sont le fruit d'un long processus. Le périmètre de la Blécherette a été défini comme parc d'agglomération au sein du Projet d'agglomération Lausanne Morges en 2012 déjà. L'ambition alors affichée par le Schéma Directeur du Nord lausannois (SDNL) et les communes est de faire de cet espace un parc agricole récréatif et culturel avec la volonté de rapprocher le monde rural et le monde urbain et de concilier préservation de la nature, agriculture de proximité et espace de détente. En 2018, l'association « Droit de Cité », un acteur de la société civile également, a mené un vaste travail de réflexion sur cet espace et a fait découvrir ce bout de campagne aux abords de la ville aux habitant·es du quartier ; il a notamment publié une carte insistant sur le fait que la Blécherette « est un espace agricole, paysager et environ-

nemental à préserver et à mettre en valeur ». Le Conseil communal a voté en 2018 le préavis d'agriculture urbaine dont l'axe 2 « Développer des parcs d'agglomération et en faire des espaces agricoles productifs et de proximité accessibles à la population en termes de loisirs » précisait les grandes orientations et annonçait déjà clairement les intentions soit : « un ou plusieurs appels à projets seront développés dans le but de valoriser les bâtiments et terrains existants pour des projets d'agriculture urbaine, par exemple avec un verger productif destiné à la population ou la création d'une ferme urbaine ». Par la suite, la Ville de Lausanne a joué un rôle moteur en relançant le processus de réflexion et de coordination et une nouvelle étape de développement du projet a démarré avec les communes voisines : le projet Espace Blécherette piloté par le SDNL. La démarche est à bout touchant et les appels à projets pour les deux fermes, ainsi que des mesures de préservation de la biodiversité et de renforcement du réseau de mobilité douce, font partie des mesures proposées dans le cadre du projet Espace Blécherette.

Consciente que la ferme du Châtelard n'allait pas être utilisée à court terme, la Ville de Lausanne l'a mise à disposition de l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF).

Le 9 novembre 2014, le Collectif Fireballs a occupé la ferme. L'ALJF, suite à cette occupation, a résilié le contrat avec la Ville le 12 novembre 2014. Fin novembre 2014, une convention de prêt à usage a été signée avec Collectif Fireballs, convention qui stipulait que l'occupation était pour une durée limitée et que le bâtiment devait être libéré lorsque la Ville allait avoir un projet concret de valorisation du bâtiment. Elle stipulait également clairement que la mise à disposition était pour du logement.

Or, il apparaît que l'usage actuel par Porno Diesel (à noter que la Ville n'a jamais été informée que le Collectif Porno Diesel était en place dans la ferme) va au-delà du logement avec l'organisation de manifestations et d'événements ouverts au public. Cela pose la question de la responsabilité, en particulier au regard de la sécurité, ainsi que celle de l'affectation car le bâtiment est situé en zone agricole dans laquelle ce type d'activité n'est pas autorisé par le Canton.

***Question 3 : Est-ce que la Municipalité a considéré l'option d'un appel à projets se limitant aux terres agricoles, en préservant ainsi le lieu socioculturel et militant que le collectif Porno Diesel a construit dans la ferme du Châtelard et qui bénéficie d'un large soutien au sein du milieu militant et culturel lausannois ? Si c'est le cas, quels ont été les arguments qui ont fait pencher la Municipalité en faveur d'un appel à projets qui implique la destruction du lieu qu'est actuellement la ferme du Châtelard et l'expulsion du collectif qui l'anime ?***

L'opportunité identifiée dans le cadre du projet Espace Blécherette et de la mise en œuvre de la politique agricole urbaine de la Ville de Lausanne est de valoriser les espaces et bâtiments agricoles pour contribuer à la transition écologique de l'agriculture. Le projet envisagé vise à ce que les huit hectares autour de la ferme soient convertis à l'agriculture biologique et que les produits soient vendus en circuits courts. Des paysan·es formé·es à la recherche de domaines agricoles sont aujourd'hui nombreux·euses et des projets porteurs d'avenir voient le jour. Preuve en est, le développement des micro-fermes en Suisse romande ou encore la mise au concours actuelle de la ferme du Huebhof par la Ville de Zürich. Ces projets offrent une opportunité de pouvoir tester des modes de production innovants et alternatifs tels que l'agroforesterie ou encore la permaculture. L'intention est ainsi de remettre les fermes du Châtelard et de la Blécherette à des agriculteur·trices formé·es qui ne disposent pas de ferme, c'est-à-dire ni de terrains ni de bâtiments. Dans ce type de projet, il est nécessaire de disposer de bâtiments pour stocker les équipements, accueillir les cultivateur·trices, stocker la production et la vendre. De plus, l'expérience montre que les nouvelles paysannes et nouveaux paysans qui s'installent sur un terrain sans bâtiment voient leur projet bloqué à un moment ou un autre par la législation agricole. Car en Suisse, une ferme, pour être reconnue, doit être constituée de terrains et de bâtiments. Cette reconnaissance permet d'avoir accès à des soutiens financiers mais aussi d'obtenir des autorisations. La consultation que nous avons conduite a relevé que disposer d'un logement est un critère



de succès pour les projets et la pérennité des futur·es exploitant·es. Il est donc important de disposer non seulement de terrains mais également de bâtiments.

Par ailleurs, étant donné l'affectation en zone agricole du bâtiment, ni le Canton de Vaud, ni la Commune du Mont-sur-Lausanne n'autorisent l'organisation d'activité culturelle ouvertes au public. Il est donc naturel que la Ville de Lausanne envisage une valorisation des bâtiments et des parcelles en conformité avec leur affectation.

**Question 4 : Dans le recrutement de futur·e·x·s exploitant·e·x·s qui se veut participatif, quel rôle est-ce que la Municipalité a-t-elle prévu pour les exploitant·e·x·s actuel·le·x·s, soit les deux familles paysannes qui utilisent actuellement les terres agricoles aux alentours de la ferme du Châtelard, ainsi que le collectif Porno Diesel ?**

Les deux familles paysannes qui exploitent le site actuellement sont depuis longtemps parties prenantes des intentions de la Ville et les mesures d'accompagnement (investissements, attribution de nouvelles parcelles, poursuite de la location des logements) qui ont été prises pour compenser la perte de terrains et de bâtiments ont été discutées avec elles et mises en œuvre.

Lors de la consultation sur le projet, le potentiel pour des futur·es fermier·ères de se mettre en association avec les agriculteurs existants a été relevé. Le potentiel de synergies pour réaliser des travaux en commun ou se partager les tâches par exemple en ce qui concerne l'élevage peut s'avérer très intéressant.

Le collectif, comme les fermiers actuels, peuvent ainsi devenir candidat·es ou être associés à des candidat·es existants. C'est à ce titre qu'ils seront intégré·es dans le processus et traité·es comme toutes les autres parties souhaitant déposer un projet.

A ce titre, un jury constitué d'experts, de membres de l'administration et de représentants des organismes agricoles sera constitué afin d'analyser les dossiers. Ces personnes ne peuvent pas avoir d'intérêts dans les projets déposés.

**Question 5 : Quels sont les critères que la Municipalité appliquera dans le choix des futur·e·x·s exploitant·e·x·s de l'Espace Blécherette ? Et comment compte-t-elle tenir compte du large soutien dont bénéficie la forme d'exploitation actuelle de la ferme : celle d'un lieu d'animation et de construction socioculturelle et militante autogérée ?**

Les critères exigés sont :

- pratiquer une agriculture biologique ;
- commercialiser la production agricole en circuit court dans l'agglomération lausannoise ;
- renforcer la biodiversité avec des aménagements ciblés ;
- garantir l'accessibilité du site pour la détente de la population sur des cheminements ;
- la participation de la population à la production agricole doit être proposée.

Le contrat sera signé avec un·e agriculteur·trice· professionnel·le afin de permettre de développer les activités en toute légalité et de bénéficier des soutiens nécessaires. L'agriculteur·trice choisi·e pourra développer des activités en collaboration avec la société civile et/ou autres actrices et acteurs non agricoles.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Franziska Meinherz.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

